



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement durable

Question écrite n° 26699

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental relatif à la « transition énergétique ». Le CESE préconise de « soutenir l'extension et la modernisation des réseaux de transport de l'énergie ». Elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité ont été construits pour une production centralisée autour de grandes centrales réparties sur tout le territoire. La transition énergétique vers un modèle de production à partir de sources renouvelables implique d'adapter ce réseau aux nouveaux flux électriques français et européens. L'intermittence des productions éoliennes ou photovoltaïques peut être compensée par plus de solidarité entre les territoires et les pays européens. Le développement des réseaux électriques doit d'abord s'appuyer sur l'optimisation des ouvrages existants afin de limiter la charge financière pesant sur les consommateurs d'électricité via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Lorsque de nouveaux ouvrages doivent être construits, ils devront bénéficier de procédures simplifiées et accélérées afin que les délais d'adaptation du réseau soient compatibles avec ceux de la transition énergétique. Le Gouvernement a engagé un vaste effort de simplification des normes, qui se fera dans le respect des ambitions environnementales de la France et des nécessaires concertations locales, notamment avec les élus.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26699

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5211

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4544